

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 NOVEMBRE 2021

L'an 2021 et le 05 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle annexe de la mairie sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : Jésus CERVANTES, Ludovic THOMAS, Sophie OCKOCKI, Céline BERNAND-CROSSETTE, Maria DJURICEK, Alice GILBERT, Angélique GRAS, Dimitri GUILMAILLE, Christophe OUILLON.

Absents excusés : Jennifer LAINÉ, Romain TISSOT

Pouvoir : Jennifer LAINÉ donne pouvoir à Céline BERNAND-CROSSETTE

A été nommée secrétaire : Céline BERNAND-CROSSETTE

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2021

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021. Aucune autre observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre du droit de préemption urbain.

Il précise ne pas avoir exercé de DPU sur la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée comme suit :

DIA N°010 423 2021 014	Parcelle cadastrée AD 275 – 27 rue aux chèvres
------------------------	--

Travaux de restauration de l'église Saint Nicolas – Phase 1 selon l'étude préalable du 30/07/2021

Demande d'aides financières auprès des organismes suivants :

- ETAT au titre de la DETR 2022
- Région Grand Est
- Département de l'Aube
- Fondation du Patrimoine
- Sauvegarde de l'Art français

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des aides auprès des financeurs cités en objet pour le projet de restauration de l'église Saint Nicolas. Il rappelle qu'une étude préalable aux travaux de restauration en date du 30 juillet 2021 a été établie par le cabinet d'architecture Juvenelle et présentée au Conseil municipal le 06 septembre 2021.

Il précise que l'architecte a phasé les travaux nécessaires et priorisé les urgences. Il en ressort que le transept pour lequel des travaux d'étalement ont été menés fin 2020, doit être traité en premier lieu.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 430 000 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre évalués à 10 % du montant HT des travaux (43 000 €), ainsi que les assurances et les missions de coordination SPS (5 000 €)

M. le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

1^{ère} tranche de travaux – Phase 1 – Transept

I. MONTANT TOTAL DU PROJET TTC		573 600 €
TVA (taux de 20 %)		95 600 €
II. BASE SUBVENTIONNABLE (Montant H.T du projet)		478 000 €
Aides publiques		
1 - DETR	20 %	95 600 €
2 – REGION	20 %	95 600 €
3 - DEPARTEMENT	20 %	95 600 €
Autres financements		
4 – Fondation du patrimoine	10 %	47 800 €
5 – Sauvegarde de l'Art français	5 %	23 900 €
6 – Souscription publique et mécénat	5 %	23 900 €
SOUS TOTAL		382 400 €
7- FONDS PROPRES		191 200 €
TOTAL (1+2+3+4+5+6+7)		573 600 €
<i>Le total doit être égal au montant TTC figurant au I.</i>		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de restauration de la phase 1
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** les concours financiers des organes précités.
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer toutes les pièces afférentes.
- **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre les démarches avec l'objectif de sauvegarder l'édifice.

Installation d'un système de vidéoprotection de voie publique

- **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2022**
- **Demande d'aide régionale**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide de l'état au titre de la DETR pour le projet d'installation d'un système de vidéoprotection de voie publique. Il rappelle qu'un diagnostic de sûreté a été établi en octobre 2020 par un référent sûreté de la gendarmerie nationale.

Il propose également de solliciter une aide financière auprès de la Région Grand Est. Il précise que le taux d'aide régionale pour la création d'un dispositif de vidéoprotection est de 50 % maximum du montant HT des investissements éligibles, sur le reste à charge des collectivités après déduction des autres aides et en particulier celles de l'Etat.

Il explique que ce dispositif a pour vocation de renforcer le sentiment de sécurité, d'assurer une vigilance permanente et de dissuader les auteurs d'incivilités et d'actes délictueux.

Le diagnostic a permis d'identifier les points de passage obligé, susceptibles d'être empruntés par des personnes malveillantes et de déterminer les emplacements des caméras.

Le SDEA a été sollicité pour ce projet et le coût global des travaux est estimé à 109 000 €. Il prend à sa charge 50 % du montant des travaux.

La contribution financière de la commune serait donc égale à 50 % du montant HT des travaux, soit une contribution estimée à 54 500 €.

A cela s'ajoute la mise en place de 5 comptages de 3 KVA pour un coût global évalué à 3 475.85 € HT + les frais d'installation soit une estimation de 4 500 € H.T

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
BASE SUBVENTIONNABLE <i>(Montant H.T du projet)</i>		59 000 €
DETR	30 %	17 700 €
REGION GRAND EST	50 % du montant reste à charge après déduction des aides de l'Etat (41 300 x 50%)	20 650 €
FONDS PROPRES		20 650 €
TOTAL		59 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EST FAVORABLE** au projet d'installation d'un système de vidéoprotection, au vu du diagnostic de sûreté annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** le concours financier de l'ETAT au titre de la DETR.
- **SOLLICITE** le concours financier de la Région Grand Est.
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant le versement de l'aide sollicitée.
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes les pièces afférentes.
- **CHARGE** M. le Maire de solliciter l'autorisation préfectorale

Participation de la commune au remboursement du sinistre de la machine à pain.

Monsieur le Maire rappelle que la machine à pain installée Place de la Charme a fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme, dont un incendie lors du dernier sinistre.

Ladite machine étant définitivement détruite, M. le Maire a sollicité l'installation d'une nouvelle machine à pain. Le boulanger qui, jusqu'à présent, assurait la gratuité du service, n'était pas enclin à renouveler l'expérience sur la commune d'autant plus qu'il n'avait pas la garantie de son assureur d'être remboursé en totalité.

Afin d'inciter ce dernier à poursuivre le service de distribution de pains sur la commune, M. le Maire s'est engagé à proposer au Conseil municipal un accompagnement financier en contrepartie de l'installation d'une nouvelle machine et tenant compte également de l'indemnisation du sinistre que le boulanger percevrait.

A la suite de cet engagement, l'installation d'une nouvelle machine a été réalisée en juillet 2021, sur un nouvel emplacement rue aux Chèvres.

La société d'assurance a fixé l'indemnisation du dernier sinistre en octobre 2021 et il apparaît que le boulanger doit supporter un reste à charge de 3 000 €.

M. le Maire propose à l'assemblée de lui attribuer sur le budget 2022 une participation financière d'un montant de 2 000 €uros en contrepartie des engagements pris lors de la négociation initiale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une participation de 2000 € proposé par M. le Maire.
- **DEMANDE** M. le Maire à inscrire cette dépense au budget primitif 2022.
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater cette aide financière.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif rue du Pré / rue de la Renouillère

M. Ludovic THOMAS informe l'assemblée que le chantier de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif va prochainement se terminer. Les réfections de tranchée doivent encore être réalisées.

Il précise que l'extension du réseau d'électricité permettant d'alimenter la nouvelle station d'épuration sera effectuée au mois de novembre 2021.

Les travaux d'implantation de la nouvelle station d'épuration débuteront en janvier 2022.

Consultation du public pour la construction d'une unité de méthanisation aux Bordes Aumont et d'un plan d'épandage.

M. le Maire explique la démarche de consultation du public mise en place par la Préfecture de l'Aube et rappelle sa diffusion sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage de la mairie.

Affaires diverses

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Signature de 2 promesses de vente pour la cession des parcelles communales AD128-AD129 et AC 112.
- Organisation d'une manifestation festive au profit du Téléthon vendredi 3 décembre 2021 à la salle communale André PLANSON.
- Cérémonie des vœux de la municipalité programmée samedi 8 janvier 2022 à 18h00, salle communale André PLANSON.
- Point sur les inscriptions au repas des aînés programmé samedi 20 novembre au restaurant Le Val Moret.
- Proposition d'une programmation de visite de l'ANDRA pour les élus.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,